

Par
LAURE EQUEY

Quelques grammes d'ouverture dans un monde de 49.3. Pendant qu'il fait pleuvoir cet article de la Constitution qui lui permet de passer en force sur les textes budgétaires, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour rallier les parlementaires à son projet de loi sur «l'accélération de la production d'énergies renouvelables». Un mois après sa large approbation au Sénat, son examen débute ce lundi en séance publique à l'Assemblée. Pour quinze jours de suspense. Ici, les députés Les Républicains, plus raides que leurs collègues sénateurs, ne seront d'aucun secours aux macronistes. C'est donc sur la gauche qu'ils lorgnent, rive pour eux méconnue de cet hémicycle où ils ne disposent que d'une majorité relative. Rendez-vous à l'envi, cabinets à l'écoute: les députés

Nupes goûtent avec ironie à ces égards inhabituels. «C'est sûr, on est choqués», sourit l'un d'eux, tandis que le communiste Sébastien Jumel râle: «On n'appâte pas l'opposant avec une sardine!» «L'absence de majorité écrite d'avance incite à l'ouverture», décrypte Charles Fournier (Europe Écologie-les Verts), qui a calculé qu'en commission, 15% des amendements Nupes ont été votés, contre 3% des amendements LR ou Rassemblement national. «C'est la première fois qu'ils nous calculent! Est-ce par tactique, pour aller un coup à gauche, un coup à droite? Ou par réalisme car, sur ce sujet, ils n'avaient pas la droite?»

«C'est la première fois qu'ils nous calculent! Est-ce par tactique, ou par réalisme car, sur ce sujet, ils n'avaient pas la droite?»

Dominique Potier
député socialiste

affaires. Soupier d'un élu Renaissance: «C'est tellement plus serein de dealer avec la droite...»

«BOUCS ÉMISSAIRES»

Les premiers avaient fixé une liste de neuf conditions et lignes rouges, la gauche a redit ses attentes: «Ce ne sont pas des détails, rien n'est gagné», prévient Potier. «Dès qu'ils avancent un truc, c'est non

négociable! A force, ça ne s'appelle pas du compromis», réplique le corapporteur Renaissance Eric Bothorel. D'entrée, la gauche n'a pas été tendre, critiquant un texte technique et peu ambitieux, arrivant comme un cheveu sur la soupe dans l'agenda législatif, avant un autre sur le nucléaire puis la programmation pluriannuelle de l'énergie. Certains articles contestés ont certes été expurgés: comme une dérogation aux études d'impact sur l'environnement, retirée par le gouvernement, ou le droit de veto des maires, ajouté puis supprimé au Sénat. Demeure, selon la Nupes, une erreur de diagnostic. «La protection de la biodiversité et le code de l'environnement» ne sont pas responsables du retard français en matière de renouvelables, objecte l'écologiste Delphine Batho. Au lieu de faire des «normes» les «boucs émissaires», il faut «des moyens pour accélérer réellement», plaide Clémence Guetté (La France insoumise). La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, qui surveille de près son projet de loi, «a parfois écouté et a parfois perdu», raconte Charles Fournier (EE-LV). Ainsi sur le rejet en commission d'un article censé limiter les recours contre les projets de renouvelables, certains y voyant une menace pour la préservation de la biodiversité.

MONTER LES ENCHÈRES

Les députés PS et EE-LV se targuent d'avoir largement mis leur patte au volet «planification» territoriale des implantations de renouvelables, via le dispositif de «zone d'accélération». En séance, ils veulent modifier le mécanisme de partage de la valeur générée par ces infrastructures, et booster l'installation de panneaux solaires sur les toitures. Les quatre groupes de la Nupes se sont vus jeudi pour en discuter: tous sont opposés à la ristourne bénéficiant aux riverains et exigent un encadrement plus strict de l'agrivoltaïsme, qui risquerait de fragiliser encore l'activité agricole. Sur le vote final, la palette est plus large: socialistes et écologistes oscillent entre abstention et vote pour – si le débat est fructueux –, les insoumis hésitent entre abstention et vote contre, et les communistes envisagent de voter contre. «Passé l'euphorie d'avoir fait adopter en commission des amendements qui ne mangent pas de pain, j'espère que les autres vont se ressaisir», avertit Jumel (PCF). Tout en faisant monter les enchères, socialistes, insoumis et écologistes, dont les pro-

grammes étaient très ambitieux sur la part de renouvelables, savent qu'en termes d'affichage, il serait difficile de justifier un rejet de la loi. «Dans le contexte actuel, ce serait dingue de voter contre le déploiement des renouvelables. Il faudrait être droit dans ses bottes pour l'assumer», surfe le corapporteur

Renaissance Pierre Caze-neuve. Ce qu'on fait en renouvelables, c'est du gaz russe et du pétrole qatari qu'on ne prendra pas.» Si le texte passe la haie à l'Assemblée, restera à accorder les sénateurs (à majorité de droite) et les députés partis pour toper avec la gauche. Original à chaque étape. ◆

Transition écologique

Un projet de loi qui demande de l'énergie

L'Assemblée nationale examine en séance à partir de ce lundi le projet de loi pour accélérer le développement de l'éolien et du solaire. Habituee à courtiser la droite, la majorité compte cette fois sur la gauche, mais se heurte à son intransigeance sur certains points.



Le parc éolien de Saint-Agrève (Ardèche), à 15 kilomètres



Alexandre Aubry, premier adjoint de Fay-sur-Lignon et



des Vastres (Haute-Loire).



opposé à la construction d'éoliennes aux Vastres.

Aux Vastres, «on pourra voir les éoliennes jusqu'à 100 kilomètres à la ronde»

Sur le plateau de Haute-Loire qui doit accueillir un projet éolien, les habitants ont l'impression de faire les frais du retard de la France sur les énergies renouvelables. Au détriment de leur cadre et leur confort de vie.

A l'orée de décembre, quelques flocons balaient déjà en oblique les champs et la pierre grise des maisons éparpillées par haumeaux. Perché à 1100 mètres d'altitude, le plateau des Vastres est un coin de montagne au climat rude, battu par les vents plus de trois cents jours par an. La route qui y mène, à la frontière de la Haute-Loire et de l'Ardèche, enquille les virages serrés sur des kilomètres. Près de 5000 personnes vivent dans la demi-douzaine de communes que compte le haut plateau, réputé pour son élevage bovin – le «fin gras du Mézenc», du nom du sommet que l'on aperçoit au sud-ouest. Mais un projet d'implantation d'éoliennes est venu semer la discorde. A bas bruit, car ici, qu'ils soient pro ou anti, les locaux se disent «taiseux». Il s'agirait d'installer un parc de cinq aérogénérateurs à deux endroits différents de la commune des Vastres. Peuplée de 200 habitants, elle s'étend sur plus de 3000 hectares – l'équivalent d'un petit tiers de Paris intra-muros. A Fay-sur-Lignon, le village d'à côté, la boulangerie reconnaît qu'elle a bien un avis, mais elle ne le donnera pas : le sujet «crée des tensions et moi, je suis en contact avec du monde toute la journée». Dotés de rotors d'une centaine de mètres de diamètre, les monstres blancs d'acier mesureraient 150 mètres de haut en bout de pale. Ils permettraient de répondre aux besoins en électricité, hors chauffage, de 14 500 foyers raccordés au réseau public.

«Incompréhension». Pour les membres de l'Association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc (Appem), ils gâcheraient la vue. Un autre promoteur, Ostwind, a déjà planté deux éoliennes dans la commune voisine de Saint-Clément, qui plafonnent à 65 mètres de haut. «Il

y aurait un gros impact visuel, alors que le mont Mézenc est un site classé», rappelle Alexandre Aubry, adjoint au maire du Fay-sur-Lignon et adhérent de l'Appem. On est sur une ligne de crête, d'ici on peut voir les Alpes, le mont Ventoux, le mont Blanc, de l'autre côté, le Sancy et le Cantal. Ce qui veut dire qu'on pourra voir les éoliennes jusqu'à 100 kilomètres à la ronde.

Initié en 2006 par une sous-filiale du groupe allemand BayWa AG, le projet des Vastres a été ralenti durant une décennie pour des raisons administratives, avant de donner lieu début 2018 à une enquête publique de la préfecture de la Haute-Loire. Sur 586 avis recueillis au sein de la population, 512 étaient contre et 57 pour. Même désapprobation côté élus et professionnels, avec 55 voix contre et 10 pour, pour 69 avis exprimés. Alors le préfet du département a émis en septembre 2018 un arrêté pour interdire le projet. Trois ans plus tard, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a de nouveau débouté le marchand d'éoliennes. Sur le plateau, les opposants ont pensé qu'ils étaient tirés d'affaire. Mais le 20 octobre, un coup de massue est tombé : BayWa a gagné en appel au tribunal administratif de Lyon, qui a notamment jugé que le «refus d'autorisation ne peut être fondé sur une prétendue inacceptation sociale du projet et sur un manque de concertation». Hormis l'enjeu paysager, l'enquête publique avait permis de souligner la crainte de nuisances sonores, de menaces sur la biodiversité et d'une pollution induite par le bétonnage de plusieurs centaines de mètres cubes au pied de chaque éolienne. Porte-parole d'un collectif d'habitants, propriétaire d'une maison aux Vastres et enseignante à l'université de Saint-Etienne, Nathalie Merley témoigne d'un «sentiment d'inquiétude et d'incompréhension». «Les gens se demandent ce que va faire l'Etat, s'il va nous lâcher, raconte-t-elle. Je n'entends pas d'hostilité de principe aux énergies renouvelables, mais on a bien compris qu'il y a ce coup d'accélérateur terrible avec la nouvelle loi, comme un moment

de panique face à la crise énergétique. Ça pousse pour débrider et notre coin va en faire les frais.»

«Contre-productif». Pensant que la première version de son projet n'aboutirait jamais, la filiale de BayWa AG avait déjà imaginé, avant même la décision du tribunal de Lyon, une seconde mouture regroupant les éoliennes sur un seul site aux Vastres, quitte à en ajouter quelques-unes... «On craint d'en avoir de partout, explique Alexandre Aubry. On l'a vu au sud, côté Ardèche : il y a quinze ans, il y en avait huit, aujourd'hui, il y en a plus de cinquante.» C'est également une «offensive» incontrôlée que redoute

Nathalie Merley : «On n'a pas l'impression qu'il y ait une stratégie pensée de développement. Ce parc pourrait devenir le site emblématique de ce qu'il ne faut pas faire si on ne veut pas braquer tout le monde sur la question de la sobriété et être contre-productif pour la cause des énergies renouvelables.»

Jean-Luc Chambon, cheminot et maire des Vastres, favorable aux projets de la filiale de BayWa AG, ne s'attendait pas non plus au récent retournement de la justice. «Je suis ni pro ni anti éoliennes, j'essaie d'être pragmatique, dit-il. Certes, on va les voir. Oui, ça fait du bruit quand on est à 50 mètres, mais quand on est à 500 mètres [distance légale minimale des habitations, ndr], ce n'est pas la même. Cinq éoliennes ne vont pas changer le monde, mais avec la crise énergétique, si chacun met sa petite pierre à l'édifice, ce serait pas mal.» Selon l'estimation de l'élus sans étiquette, la location des terrains communaux à l'exploitant éolien pourrait rapporter entre 40 000 et 50 000 euros par an. Aux Vastres, l'école a fermé fin juin, faute d'élèves, et la gérance de l'auberge est vacante depuis des mois. Mais le maire se réjouit de l'installation récente d'artisans. «Je n'ai pas envie de devenir un parc à tourisme avec des résidences secondaires, dit-il. Je veux miser sur une vie toute l'année.» Qu'importent les vents contraires.

MAÏTÉ DARNAL Envoyée spéciale aux Vastres (Haute-Loire)
Photos **PABLO CHIGNARD**



Libération

ABONNEZ-VOUS



Offre intégrale 29,90€ par mois
Soit plus de 50% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque. Offre à durée limitée sans engagement valable jusqu'au 31.01.2023.

S'ABONNER À LIBÉRATION EN CONTACTANT
LE 01 55 56 71 40 OU SUR ABO.LIBERATION.FR